Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

2005/2241(INI) - 22/02/2006

La commission adopte le rapport d'initiative de José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ NEYRA (PPE-DE, ES) sur une coopération renforcée entre l'Union européenne et l'Amérique latine, en réponse à la communication stratégique de la Commission présentée dans la perspective du sommet UE ALC (Amérique latine et Caraïbes) prévu en mai 2006 à Vienne.

Le rapport souligne le caractère crucial du marché latinoaméricain pour l'Union européenne, en raison de ses liens récents avec l'Asie, en particulier la Chine, tout comme de sa richesse en ressources humaines et en matières premières. Ce sommet représente une occasion inespérée d'«insuffler un nouvel élan» aux relations et, pour ce qui est de l'UE, de définir un «cadre stratégique général, cohérent et autonome». Les députés européens affirment que le Parlement ne ménagera aucun effort pour que le sommet soit un «réel succès» pour tous les partenaires.

La commission fait référence aux besoins d'une vision stratégique d'ensemble qui «vise à terme l'établissement d'un authentique partenariat politique, social, culturel, environnemental et de sécurité, la création d'une zone eurolatinoaméricaine de libreéchange à l'horizon de 2010 et la mise en œuvre d'un véritable partenariat aussi bien dans le domaine social qu'en matière de connaissance et de recherche commune d'un développement durable». Tout en soutenant les propositions de la Commission visant à intensifier le dialogue, les députés européens considèrent que le renforcement du partenariat doit en outre s'appuyer sur une Charte eurolatinoaméricaine pour la paix et la sécurité, sur les travaux d'un Centre birégional de prévention des conflits et sur de nouveaux mécanismes institutionnels, comme une Assemblée transatlantique eurolatinoaméricaine et un Secrétariat permanent eurolatinoaméricain. Ils appellent également à «un dialogue birégional régulier entre les gouvernements locaux et régionaux des deux régions sous les auspices du Comité des régions» et préconisent «la recherche systématique d'un consensus eurolatinoaméricain lors des négociations internationales et au sein des organisations internationales», en particulier l'ONU et l'OMC. Le rapport indique aussi qu'il est essentiel, pour la bonne marche du partenariat, qu'un Forum des chefs d'entreprise eurolatinoaméricains, composé de représentants des associations de chefs d'entreprise et des petites et moyennes entreprises, travaille à promouvoir les échanges commerciaux et à encourager toutes sortes d'investissements dans les deux régions.

S'agissant de d'autres points soulevés dans le rapport, la commission souscrit à l'objectif de la commission qui est de continuer à aider l'Amérique latine dans sa lutte contre la drogue et demande «une stratégie résolue» pour lutter contre les répercussions néfastes du trafic de drogue. Elle appuie également les propositions de la commission visant à renforcer les processus d'intégration régionale en Amérique latine et ses engagements spécifiques concernant la cohésion sociale. Enfin, les députés européens appellent l'UE à lancer «une politique résolue et généreuse de coopération au développement» et à affecter des ressources budgétaires «en rapport avec les ambitions déclarées». Dans ce contexte, la Commission est invitée à présenter des «mesures ambitieuses» dans ses futures propositions budgétaires pour éviter au Parlement de devoir se battre contre le Conseil pour revoir à la hausse le budget.